



## **COMMUNIQUÉ**

### **Pour diffusion immédiate**

#### **La modification au régime de retraite des cadres n'est pas encore adoptée**

**Montréal, le 15 décembre 2011.** – L'augmentation de 1 % du taux de cotisation des participants à leur régime de retraite n'a pas été entérinée par la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

Deux représentants de l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM) étaient alors présents pour faire le point sur la situation. Ils travaillent présentement en étroite collaboration avec l'actuaire qui guide l'ACMM dans les stratégies à adopter dans ce dossier.

Par ailleurs, l'Association souhaite préciser à nouveau qu'elle n'a pas donné son accord, ni conclu d'entente avec la Ville. Les discussions se poursuivent toujours afin de trouver le meilleur scénario pour l'ensemble des participants. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier.

—30—

Source : Comité des communications et services aux membres

Renseignements : Nathalie Deneault, directrice administrative  
Association des cadres municipaux de Montréal  
514 499-1130  
[acmm@acmm.qc.ca](mailto:acmm@acmm.qc.ca)